



# Procès-verbal du Conseil Municipal

## Vendredi 17 mars 2017 - 20 h 00

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

**Présents** : MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, BOLLORE Jean-Marc, LORJOUX Jeannine, LEGRAND Philippe, STAEL Gérard, adjoints au maire, LE HAZIF Marie-Annick, conseillère déléguée, BERNARD Christian, LE SOLLIEC Morgane, LAURENT Isabelle, PICAUD Nathalie, LAMOUR Jean François, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, LE BOT Marie-Noëlle, LE FICHER Yoann, PUISSANT Séverine, LE PADRUN Patrick, DENIS David, LE FRINGERE Madeleine, LE VANNIER Philippe (arrivé à 20h20) , TREMOUREUX Jean-Louis, LE NET Karine (arrivée à 20h10) .

**Absents Excusés** : MM. LE MASLE Jean Félix (Pouvoir à LE FRINGERE Madeleine) et TURPIN Isabelle (Pouvoir à TREMOUREUX Jean-Louis).

**Le Conseil Municipal a désigné** LE FICHER Yoann, benjamin de la séance, **secrétaire de séance**.

**Le secrétaire général de Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.**

**Date de convocation : 10 mars 2017**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 25**

**Votants : 27**

### 1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 3 février 2017

Aucune observation n'ayant été émise concernant le procès-verbal de la séance du 3 février 2017, celui-ci est approuvé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve le procès-verbal de la séance du 03 février 2017.**

### 2. Vote des comptes administratifs de l'année 2016

Arrivée de Mme Karine LE NET, conseillère municipale à 20h10 et de M. Philippe LE VANNIER, conseiller municipal à 20h20 pendant la présentation des comptes administratifs 2016.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-14 et L. 2121-31 ;

Vu les délibérations 2016\_04\_08\_03, 2016\_04\_08\_04 et 2016\_04\_08\_05 en date du 8 avril 2016 approuvant les budgets primitifs principal et annexes de la commune ;

Vu la désignation de Mme Marie-Christine TALMONT en qualité de Présidente de séance pour la discussion et le vote des comptes administratifs ;

#### **a. Compte Administratif - Budget Principal**

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, présente le compte administratif 2016 du budget principal, en tout point comparable au compte de gestion établi par le centre des Finances publiques de Locminé.

Mme Marie-Christine TALMONT rapporte que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 406 712,16 € et les recettes de fonctionnement à 5 163 256,05 €, ce qui représente un excédent de 2 756 543,89 €. Elle précise que l'augmentation des charges est due particulièrement au traitement administratif d'une part des travaux du programme annuel de réfection de voirie, qui sont dorénavant mandatés en section de fonctionnement mais restent éligibles au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), ainsi qu'à divers remplacements d'agents en arrêt ou en congé et à la hausse des cotisations au regard de la pérennisation de certains emplois. Elle ajoute que les évolutions relatives aux recettes sont dues à un versement par les services de l'Etat d'une régularisation ponctuelle au titre de produits de la fiscalité devant être perçue par la commune pour des années antérieures, à un développement de la location des cabinets du pôle médical et à une stabilité de l'attribution de compensation versée par Saint-Jean Communauté, malgré une nouvelle baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF).

Elle indique également que les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 052 648,76 €, notamment pour l'aménagement de la résidence de Malabry ainsi que la mise en place d'une réserve d'eau contre l'incendie sur la zone du Barderff, et les recettes d'investissement sont de 3 721 591,54 €.

#### **b. Compte Administratif - Budget Assainissement collectif**

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, présente le compte administratif 2016 du budget Assainissement collectif, en tout point comparable au compte de gestion établi par le centre des Finances publiques de Locminé. Elle ajoute que les dépenses d'investissement sont liées au paiement du solde des travaux concernant les réseaux d'eaux usées au sein de la résidence de Malabry et à la mise en place de débitmètres sur les divers postes de relevage de la commune en prévision d'une étude pour augmenter la capacité de la station d'épuration de Pontual et développer l'urbanisation dans le cadre du nouveau Plan local d'urbanisme (PLU). Mme Marie-Christine TALMONT informe que ces travaux n'ont pas nécessité d'abondement de la part du budget principal de la commune.

#### **c. Comptes Administratifs – Zones et Lotissement**

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, expose les comptes administratifs 2016 des budgets de la zone du Bronut, de la zone de Keranna-Kerabuse et de la Résidence des Poètes, en tout point comparables aux comptes de gestion établis par le centre des Finances publiques de Locminé. Elle ajoute que les principales opérations en 2016 concernant le budget annexe de la zone du Bronut représentent des opérations foncières, notamment la cession d'un terrain et précise que le budget

annexe du lotissement « Résidence des Poètes » est resté vierge en attente de la validation du PLU en fin d'année 2016 et de travaux qui débuteront courant 2017.

Mme Marie-Christine TALMONT présente également le bilan synthétique du budget communal qui reflète la situation patrimoniale de Moréac au 31 décembre 2016.

Elle demande s'il y a des observations ou des besoins d'explications supplémentaires suite à sa présentation des comptes administratifs et de gestion de l'ensemble des budgets de la commune pour l'année 2016.

En l'absence de questions et conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, M. Le Maire se retire afin que le Conseil municipal délibère sur les comptes administratifs et les comptes de gestion 2016 de la commune de Moréac.

Suite à l'accord de l'ensemble des conseillers municipaux, Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, prend la présidence de la séance. Le Conseil municipal ne s'y opposant pas, l'ensemble des comptes administratifs et des comptes de gestion vont faire l'objet d'une seule et même délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers municipaux présents,**

- **Approuve les comptes administratifs 2016 du budget principal et de l'intégralité des budgets annexes, ainsi que l'ensemble des comptes de gestion 2016,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document pour faire appliquer la présente délibération.**

### **3. Débat d'orientations budgétaires 2017**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2312-1 ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2017 ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, rappelle que le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et conditionne le vote du budget communal, son cadre légal ayant d'ailleurs été renforcé depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe ».

Elle précise que le DOB 2017 permet d'informer de la situation financière de la commune et des orientations budgétaires dans le budget primitif 2017 ainsi que de manière pluriannuelle.

S'appuyant sur le rapport du DOB 2017, Mme Marie-Christine TALMONT expose les analyses rétrospective et prospective des finances de Moréac. Elle précise que la commune n'étant pas endettée, aucune structure de gestion de la dette n'est à présenter. Mme Marie-Christine TALMONT présente l'évolution des dépenses, notamment en matière de charges courantes et de personnel dont une stabilité est envisagée, ainsi que les capacités dégagées pour le financement d'investissements. Elle propose donc une répartition des dépenses d'investissement entre diverses opérations selon les restes à réaliser. Mme Marie-Christine TALMONT expose alors que les principaux investissements envisagés sont des travaux de rénovation énergétique de l'Accueil de loisirs sans hébergement avec une proposition de complément de crédits à hauteur de 180 000,00 €, la construction de la salle polyvalente pour 3 800 000,00 €, l'opération de construction de la 2<sup>ème</sup> tranche de la voie de liaison inter-quartiers pour 1 100 000,00 €, la programmation d'aménagement de la future médiathèque pour 1 150 000,00 €, des

travaux de voirie pour 300 000,00 € ou encore de possibles implantations de panneaux photovoltaïques sur divers bâtiments communaux et des travaux d'accessibilité et de sécurité de ces derniers.

Mme Marie-Christine TALMONT propose également que des crédits supplémentaires soient apportés en réserve foncière afin de réaliser l'acquisition de divers terrains dans le cadre de l'application du PLU de Moréac et conformément aux précédentes délibérations du Conseil municipal en faveur de l'acquisition de parcelles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Prend acte et approuve le Débat d'orientations budgétaires (DOB) et son rapport pour le compte de l'année 2017.**

#### **4. Vote des taux d'imposition 2017**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, indique que le Conseil municipal doit voter la part communale des taux d'imposition pour l'année 2017. Elle propose de reconduire les taux établis en 2016 pour les ménages, qui sont identiques depuis 2014, afin de ne pas exercer de pression fiscale.

<b>Proposition de Taux 2017 – Part communale</b>	
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>10,09 %</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>16,58 %</b>
<b>Taxe Foncier non Bâti</b>	<b>39,60 %</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve les taux de fiscalité communale 2017 selon le tableau suivant :**

<b>Taux 2017 – Part communale</b>	
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>10,09 %</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>16,58 %</b>
<b>Taxe Foncier non Bâti</b>	<b>39,60 %</b>

- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

#### **5. Approbation du bilan annuel 2016 des acquisitions et cessions immobilières**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2241-1 et suivants ;

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995, notamment son article 11 ;

M. Le Maire rapporte que le Conseil municipal doit délibérer sur un bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2016 par la commune, suite aux décisions de l'assemblée délibérante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve le bilan 2016 des acquisitions et cessions immobilières de la commune de Moréac,**

- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

## **6. Acquisition de terrain – Mme LE MAGUET**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2016\_09\_16\_04 du Conseil municipal du 16 septembre 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme de Moréac ;

M. Le Maire rappelle le projet de création de lotissements communaux sur le territoire de Moréac suite à l'approbation du Plan local d'urbanisme et propose l'acquisition par la commune de la parcelle suivante d'une contenance totale de 35 231 m<sup>2</sup>, au prix de 5,00 € le m<sup>2</sup> constructible ou hors zone humide pouvant devenir constructible et 0,50 € le m<sup>2</sup> en zone humide non constructible :

Section	Numéro	Localisation	Cédant	Acquéreur	Contenance	Prix/m <sup>2</sup>
YI	593	Le Nord-ouest du Bourg	Mme Alice MORVAN, épouse LE MAGUET	Commune de MOREAC	26 776 m <sup>2</sup>	5,00 €
					8 455 m <sup>2</sup>	0,50 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve l'acquisition, selon les termes précisés ci-dessus, de la parcelle cadastrée YI 593 pour une superficie totale de 35 231 m<sup>2</sup>, aux prix de 5,00 € ou de 0,50 € le m<sup>2</sup>, pour un coût total de 138 107,50 €,**
- **Dit que tout frais afférent à la mutation (bornage, acte notarié...) est à la charge de l'acquéreur,**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

## **7. Aménagement foncier – Acquisitions et cessions de terrains**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis des Domaines relatif aux acquisitions et cessions de terrains liées à l'aménagement foncier pour la mise à 2x2 voies de la route départementale (RD) 767 ;

Vu les délibérations 2016\_02\_04\_04 et 2016\_09\_16\_07 du Conseil municipal des 04 février et 16 septembre 2016 relatives aux acquisitions et cessions de terrains liées à l'aménagement foncier ;

Vu l'enquête publique portant sur le projet d'aménagement approuvé par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Bignan, Moréac et Evellys dans le périmètre perturbé par la future déviation de Locminé du 13 mars au 14 avril 2017 ;

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint en charge de la voirie, rappelle que plusieurs acquisitions et cessions de terrains sont envisagées en lien avec la mise à 2x2 voies de la Route départementale (RD) 767. Ces opérations foncières sont liées à l'étude d'aménagement menée par le cabinet de géomètres experts NICOLAS, sis à PONTIVY, qui a été mandaté par le Département.

M. Le Maire demande à Mme Marie-Pierre PICAUD, adjointe aux affaires sociales, à MM. Nathalie PICAUD et Jean-Louis TREMOUREUX, conseillers municipaux, de se retirer de la séance pour le présent vote, en tant qu'élus communaux intéressés à l'affaire.

Mme Marie-Pierre PICAUT, adjointe aux affaires sociales, MM. Nathalie PICAUD et Jean-Louis TREMOUREUX, conseillers municipaux, se retirent donc de la séance du conseil municipal pour ce point de l'ordre du jour.

M. Maurice POUILLAUDE rapporte que l'avis des Domaines a été sollicité et propose de le suivre partiellement. Il ajoute que suite à un échange la cession de chemin au lieu-dit « Pont Kerlego » des conjoints LE CLERE et CORANSON au profit de la commune s'effectuerait à titre gratuit.

Il expose alors les projets fonciers suivants, en cas de cession par la commune, la soulte restant à lui appartenir :

Section	Lieu-dit	Cédant	Cessionnaire	Description	Contenance	Prix €/ m <sup>2</sup>
YE	Le Petit Guénebert	Commune de Moréac	LE GAILLARD Hervé LE QUENTREC Christine	Ancien chemin rural	134 m <sup>2</sup>	0,72 €
YH	Lann Stangren	Commune de Moréac	JOANNIC Jean-Yves JAHIER Michelle	Ancien chemin rural	177 m <sup>2</sup>	0,72 €
ZO	Keraudren	Commune de Moréac	Congrégation des filles de Jésus NAGA Roland NAGA Jean-Luc LE TOQUIN Pierre LE CLAINCHE Henri LE CLAINCHE Anne-Marie	Ancien chemin rural	388 m <sup>2</sup>	0,72 €
XI	La Fontaine au Beurre	Commune de Moréac	MORVAN Marie-Noëlle		1 987 m <sup>2</sup>	0,72 €
YZ	Boradin	Commune de Moréac	Etablissements PICAUT	Route d'accès bitumée	1 727 m <sup>2</sup>	0,72 €
ZB	Kerdréan Boyer	Commune de Moréac	DOLO Gilles DOLO Christine épouse GICQUEL	Ancien chemin rural	1 092 m <sup>2</sup>	0,72 €
ZS	Kernaliguen	Commune de Moréac	LE TEXIER Joseph	Ancien chemin rural	1 152 m <sup>2</sup>	0,72 €
YI	Keramand	Commune de Moréac	HIVERT Mickaël		2 792 m <sup>2</sup>	0,72 €
YD	La Lande du Loup	Commune de Moréac	PICAUT Alain PICAUT Martine, épouse MONTY PICAUT Annick, épouse LAUDIC	Ancien chemin rural	528 m <sup>2</sup>	0,72 €
XH	Bonvallon	Commune de Moréac	ROSELIER Nicolas	Bande en herbe	174 m <sup>2</sup>	0,72 €
XH	Bonvallon	Commune de Moréac	RE Alain GALMICHE Sylvie	Bande en herbe	223 m <sup>2</sup>	0,72 €
ZR	Le Faouedo	Commune de Moréac	LE CLAINCHE Albert	Bande en herbe	230 m <sup>2</sup>	0,72 €
ZS	Castello	Commune de Moréac	GUILLEME Anthony	Ancien chemin rural	1 083 m <sup>2</sup>	0,72 €

YW	Petit Kermel	Commune de Moréac	JOSELIN Nicole, épouse JAN		84 m <sup>2</sup>	0,72 €
YX	Petit Kermel	Commune de Moréac	MARIANI Damien BOUTIN Marion		201 m <sup>2</sup>	0,72 €
YZ	Kerduzet	Commune de Moréac	PICAUD Gérard MAUBRE Nathalie	Chemin rural en herbe	284 m <sup>2</sup>	0,72 €
YZ	Kerbolot	Commune de Moréac	HUYBRECHTS Dominique OSTERMANN Marie-Laure		127 m <sup>2</sup>	0,72 €
XI	Kerotebert	Commune de Moréac	GUILLERMO Jérémie		73 m <sup>2</sup>	0,72 €
XI	Kerandré	Commune de Moréac	GUILLERMO Gérard GRAVIER Eliane		143 m <sup>2</sup>	0,72 €
YH	Toulmeno	Commune de Moréac	PICAUT Jean-François	Entrée de propriété en surface bitumée	45 m <sup>2</sup>	0,72 €
XI	Lann Pel	Commune de Moréac	GUEGAN Bernard		260 m <sup>2</sup>	0,72 €
XI	La Fontaine au Beurre	Commune de Moréac	MORVAN Gabriel		1 400 m <sup>2</sup>	0,72 €
YZ	Kerugan	Commune de Moréac	PIRONNET Jimmy		199 m <sup>2</sup>	0,72 €
YW	Boterel	Commune de Moréac	LUTZ Thierry ARMAND Sylvie		325 m <sup>2</sup>	0,72 €
YW	Kermel	Commune de Moréac	Consorts CHARLOTIN		880 m <sup>2</sup>	0,72 €
YI	Pont Kerlégo	LE CLERE Christelle CORANSON Mad Colette	Commune de Moréac	Chemin stabilisé avec réfection à programmer	160 m <sup>2</sup>	Cession à titre gratuit
ZR	Guénevin	Commune de Moréac	NEWTON Daniel LE LABOURIER Sylvie		212 m <sup>2</sup>	0,72 €
ZT	Talvern Saint Ivy	Commune de Moréac	LE TEXIER David CADIO Anne-Marie		180 m <sup>2</sup>	0,72 €
ZS	La Croix Blanche	Commune de Moréac	LAUDRIN Josiane, épouse MOISAN		58 m <sup>2</sup>	0,72 €
ZN	Kerandoec	Commune de Moréac	LAMOUR Chantal		303 m <sup>2</sup>	0,72 €
ZS	Clézio	Commune de Moréac	LORIC Joël		550 m <sup>2</sup>	0,72 €
ZC	Kerponer	Commune de Moréac	GFA de Kerponer		5 096 m <sup>2</sup>	0,72 €
YW	Kergorec	Commune de Moréac	TATIBOUET Sébastien GUILLEMIN Natacha		322 m <sup>2</sup>	0,72 €

YX	Kergorec	Commune de Moréac	LAMOUR Frédéric JOSON Géraldine	Chemin rural en herbe	1 100 m <sup>2</sup>	0,72 €
YX	Kernevenin	Commune de Moréac	LAMOUR Frédéric JOSON Géraldine		2 297 m <sup>2</sup>	0,72 €
XH	Kerhouent	Commune de Moréac	HEMON Yannick GILLET Laëtitia	Bande en herbe – fossé	32 m <sup>2</sup>	0,72 €
XH	Kerhouent	Commune de Moréac	LE TARNEC Marie, épouse JEGADO JEGADO Fabrice JEGADO Eric JEGADO Franck	Bande en herbe – fossé	29 m <sup>2</sup>	0,72 €
XH	Kerhouent	Commune de Moréac	TREMOUREUX Jean-Louis LE LAUSQUE Josiane	Bande en herbe – fossé	38 m <sup>2</sup>	0,72 €
XH	Kerhouent	Commune de Moréac	JEGAT Jérôme GENOT Sylvie	Bande en herbe – fossé	44 m <sup>2</sup>	0,72 €
XH	Kerhouent	Commune de Moréac	LE ROCH Jean-Luc MORNET Louissette	Bande en herbe – fossé	38 m <sup>2</sup>	0,72 €
XA	Les Hauts Plateaux	GARAUD Gérard Khalifa Laurence Khalifa Rémi	Commune de Moréac		1 510 m <sup>2</sup>	Cession à titre gratuit
XH	Bonvallon	Commune de Moréac	GARAUD Thierry LE BRUN Christelle	Ancien chemin rural	981 m <sup>2</sup>	0,72 €

M. Maurice POUILLAUDE ajoute que ces cessions et acquisitions potentielles seront effectuées aux prix définis par le Conseil municipal, en lien avec l'enquête publique approuvant l'aménagement foncier. Il précise alors que les terrains cédés par la commune seront désaffectés du domaine public, les autres restant à appartenir au domaine public communal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers municipaux présents,**

- **Approuve la fixation du prix de vente des terrains à 0,72 € hors taxes le m<sup>2</sup>,**
- **Décide de l'acquisition à titre gratuit du terrain au lieu-dit « Les Hauts Plateaux », d'une contenance de 1 510 m<sup>2</sup> et appartenant à MM. GARAUD Gérard, Khalifa Laurence et Khalifa Rémi,**
- **Décide de l'acquisition à titre gratuit du terrain au lieu-dit « Pont Kerlego », d'une contenance de 160 m<sup>2</sup> et appartenant à Mme LE CLERE Christelle et Mme CORANSON Mad Colette,**
- **Approuve les cessions et acquisitions présentées dans le tableau, ainsi que les prix fixés,**
- **Dit que la soulte des parcelles cédées et que les parcelles en cas de non-paiement par les acquéreurs restent à appartenir au domaine public communal,**
- **Décide de la désaffectation des terrains et du déclassement du domaine public de ces parcelles pour chaque cession définitive en lien avec l'enquête publique relative à l'aménagement foncier,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**



## **8. Aménagement foncier – Modifications au réseau de chemins ruraux et voies communales**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 121-17 ;

Vu l'arrêté départemental du 09 juin 2016 constituant la commission intercommunale d'aménagement foncier des communes de Bignan, Moréac et Evellys, modifié par arrêté du 28 octobre 2016 ;

Vu l'enquête publique portant sur le projet d'aménagement approuvé par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Bignan, Moréac et Evellys dans le périmètre perturbé par la future déviation de Locminé du 13 mars au 14 avril 2017 ;

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint en charge de la voirie, indique qu'il est proposé par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Bignan, Moréac et Evellys, composée notamment d'élus communaux, de procéder à la suppression de chemins ruraux ou à la modification de tracé ou d'emprise à apporter au réseau de chemins ruraux et voies communales. Il présente alors les plans du projet d'aménagement foncier soumis à l'enquête publique en cours jusqu'au 14 avril 2017, sur lesquels figurent toutes les modifications envisagées pour le réseau de voirie appartenant à la commune, tant en ce qui concerne les suppressions que les créations ou modifications de toute nature. Il précise que ce projet de réseau de voirie tend à répondre aux besoins du parcellaire nouveau, qui remédie aux perturbations liées au projet de mise à 2x2 voies de la Route départementale (RD) 767 dans les structures foncières et agricoles de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve toutes les propositions de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Bignan, Moréac et Evellys, telles qu'elles figurent sur les plans du projet soumis à enquête publique du 13 mars au 14 avril 2017, en matière de modifications à apporter au réseau des chemins ruraux et voies communales de Moréac,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

## **9. Programme de voirie 2017 – Lancement d'appel d'offres**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission de voirie réunie le 10 janvier 2017 ;

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint chargé de la voirie, informe que les membres de la Commission de voirie ont établi les voies de la commune dont la réfection est envisagée pour le compte de l'année 2017. Il ajoute que les services techniques de Centre Morbihan Communauté assureront l'établissement du marché public, puis le suivi des travaux en lien avec la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Autorise M. Le Maire à lancer l'appel d'offres relatif au marché public de réfection de voirie pour l'année 2017,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

## **10. Personnel communal – Renouvellement en emploi aidé par contrat CUI-CAE**

Vu la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

Vu l'arrêté préfectoral de région en date du 13 juillet 2016 fixant le montant des aides de l'Etat pour le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi et contrat initiative emploi ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, informe qu'il est proposé de procéder au renouvellement d'un contrat sous forme d'emploi aidé par contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), sur une base horaire de 20 heures par semaine, lissées sur l'année.

Elle détaille que la personne employée réalisera des missions d'accueil, de secrétariat et d'entretien au sein du pôle médical.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Autorise M. Le Maire à procéder au renouvellement de contrat d'une personne sous forme d'emploi aidé par contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), sur la base horaire de 20 heures par semaine, pour des missions d'accueil, de secrétariat et d'entretien au pôle médical,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document nécessaire à ce contrat.**

## **11. Eau du Morbihan – Modification des statuts**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-20 ;

Vu la délibération n° CS-2017-003 du Comité syndical d'Eau du Morbihan en date du 27 janvier 2017 ;

M. Le Maire soumet une modification des statuts en vigueur du syndicat de l'Eau du Morbihan, conformément à la délibération de son Comité syndical le 27 janvier 2017. Il précise que cette modification porte sur la composition du syndicat au regard de l'évolution des collectivités et syndicats membres d'Eau du Morbihan.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Emet un avis favorable à la modification des statuts du syndicat Eau du Morbihan, tels que rédigés en annexe de la délibération n° CS 2017-003 du Comité syndical du 27 janvier 2017,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

## **12. MORBIHAN ENERGIES et ENEDIS – Convention pour amélioration esthétique de transformateurs électriques**

Vu l'avis du Conseil municipal des enfants du 11 mars 2017;

Mme Marie-Pierre PICAUT, adjointe à la Jeunesse, rapporte le projet des membres du Conseil municipal des enfants (CME) de peindre 2 nouveaux transformateurs électriques courant de l'année 2017, situés à Malabry et dans la zone d'activités du Bronut en Moréac. Elle précise que, par convention, le syndicat Morbihan Energies (ex-SDEM) et la société ENEDIS (ex-ERDF) - Direction Territoriale Morbihan peuvent soutenir chacun cette opération à hauteur du tiers du montant hors taxe de la dépense, avec un plafond de participation respectif de 1 000,00 € pour deux postes électriques.

Mme Marie-Pierre PICAUT propose que cette opération d'amélioration esthétique soit menée avec la société MURS BAV'ARTS, sise à Ploemel (56400) et représentée par Mme Emilie BLOT, pour un montant total de travaux, acquisition des fournitures de peinture comprise, de 3 137,71 € H.T.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve la réalisation de l'opération de peinture des deux transformateurs électriques,**
- **Approuve la signature d'une convention avec MORBIHAN ENERGIES et ENEDIS pour l'amélioration esthétique des ouvrages de distribution publique d'électricité,**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce nécessaire avec la société MURS BAV'ARTS de Ploemel (56400) pour la réalisation de l'opération,**
- **Approuve la contribution de la Commune pour ces travaux,**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette opération.**

### **13. Fonds de soutien à l'investissement public local – Demandes de subventions**

M. Le Maire rapporte qu'afin de solliciter le soutien financier des services de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) pour des projets communaux, plusieurs dossiers de demandes de subventions sont à déposer auprès des services préfectoraux, soit pour le compte de l'année 2017 :

Opération	Travaux – thématique	Montants estimés de travaux (H.T)
Développement des énergies renouvelables – Installation de panneaux photovoltaïques	Transition énergétique	493 750 €
Aménagement et rénovation de l'Accueil de loisirs sans hébergement	Transition énergétique et équipement public	260 972 €
Aménagement d'une voie douce partagée sur la voie de liaison inter-quartiers	Aménagement urbain	126 325 €
Construction d'un complexe de salle polyvalente	Equipement public	2 980 204 €
Travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des bâtiments (ADAP)	Equipements publics	20 620 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve la réalisation des opérations présentées dans le tableau ci-dessus et l'ensemble des demandes de subventions afférentes ;**
- **Autorise M. Le Maire à déposer ces dossiers de demandes de subventions au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) 2017 auprès des services préfectoraux ;**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

### **14. Questions diverses**

#### **a) Aménagement foncier lié à la mise à 2x2 voies de la route départementale 767**

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint à la voirie, informe que se tient actuellement l'enquête publique liée à l'aménagement approuvé par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Bignan, Moréac et Evellys dans le périmètre perturbé par la future déviation de Locminé.

Il précise que des permanences du géomètre expert et du commissaire enquêteur se tiennent entre le 13 mars et le 14 avril 2017 en mairie de Moréac.

#### **b) Résidence des Poètes**

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint chargé de la voirie, informe que les études liées à l'aménagement du futur lotissement « Résidence des Poètes » sont en cours, notamment concernant l'extension des réseaux d'assainissement ainsi que la gestion des eaux pluviales ; la commission communale de voirie sera réunie prochainement.

#### **c) Travaux d'accessibilité - Parvis de l'Eglise**

M. Jean-Marc BOLLORE, adjoint en charge de l'environnement, du cadre de vie et de la sécurité, indique que les travaux d'accessibilité au parvis de l'Eglise sont en cours ; le garde-corps, l'éclairage public et la réimplantation des bancs doivent être réalisés courant des semaines à venir.

#### **d) Travaux au plan d'eau**

M. Jean-Marc BOLLORE, adjoint en charge de l'environnement, du cadre de vie et de la sécurité, informe que les sols endommagés de deux jeux pour enfants au plan d'eau sont en cours de réfection.

M. Gérard STAEL, adjoint à l'urbanisme, ajoute que le syndicat de la Vallée du Blavet réalise actuellement une intervention pour rehausser le lit du cours d'eau bordant le plan d'eau communal.

#### **e) Travaux de bâtiments**

M. Gérard STAEL, adjoint en charge des bâtiments, informe que l'opération d'extension du préau de la cour élémentaire à l'école publique « Le Grand Marronnier » est terminée.

Il ajoute que le jury de concours relatif à la construction du nouveau complexe de salles polyvalentes s'est réuni pour sélectionner trois candidatures de maîtres d'œuvre, qui vont élaborer et présenter sous anonymat des propositions d'esquisses du futur bâtiment, une réunion de questions-réponses se tenant au préalable, le 28 mars 2017.

M. Gérard STAEL ajoute que des travaux de rénovation sur la toiture de la chapelle de Lojean vont être engagés prochainement.

Il indique également que des échanges sont en cours avec l'architecte et les entreprises de construction de la salle multifonctions du Parco pour régler des problématiques de luminosité et de chaleur dans certaines salles.

#### **f) Fêtes et cérémonies**

Mme Jeannine LORJOUX, adjointe en charge des associations, informe de plusieurs manifestations culturelles proposées par Centre Morbihan Communauté à Moréac qui sont les suivantes :

- un atelier de modelage de création de chouettes s'étant tenu à la Salle Bleuët le 15 mars,
- une réalisation d'un nid géant avec des branches de récupération qui se déroulera le 12 avril 2017 et pour lequel elle sollicite les personnes pouvant être intéressées.

M. Philippe LEGRAND, adjoint à la communication, informe que l'exposition sur les fossiles se tenant à la médiathèque rencontre un vif succès et se tient jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2017.

M. Yoann LE FICHER, conseiller municipal, rappelle que le Carnaval des deux écoles de la commune se tient le samedi 18 mars 2017.

**g) Accueil de loisirs – Bilan des vacances d’hiver 2017**

Mme Marie-Pierre PICAUT, adjointe à la Jeunesse, informe que les activités de l’Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) lors des vacances d’hiver 2017 se sont tenues autour du thème du Cinéma : la fréquentation a été stable par rapport à l’année précédente avec une moyenne de 31 enfants par jour sur les deux semaines, l’organisation des repas du midi au restaurant scolaire est positive mais va nécessiter de décaler l’heure du départ depuis le site de l’ALSH le midi.

**h) Centre Morbihan Communauté – Commissions**

M. Le Maire informe que Centre Morbihan Communauté souhaite que chaque commune dispose de référents communaux pour la gestion du transport scolaire. Suite à un échange entre les élus, M. Le Maire informe que M. Maurice POUILLAUDE, adjoint à la voirie, et Mme Madeleine LE FRINGERE, conseillère municipale, seront référent et suppléante de la commune de Moréac en matière de transport scolaire.

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, indique avoir participé à une réunion de la commission « Administration générale » relative aux comptes administratifs, avec certaines difficultés liées à la juxtaposition des bilans des trois anciennes intercommunalités. Elle précise que le budget intercommunal sera dorénavant unifié, avec un intérêt de rapprocher certaines pratiques, notamment en matière de subventions aux associations et organismes extérieurs au regard de leur intérêt communautaire.

M. Philippe LE VANNIER, conseiller municipal, informe avoir également assisté à une réunion relative à la gestion des déchets au sein de laquelle le service et les moyens de l’intercommunalité en la matière ont été présentés de manière claire et certains projets ont été évoqués.

**L’ORDRE DU JOUR ETANT ACHEVE, LA SEANCE EST LEVEE A 23h05.**